

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

CANTON DE LIEVIN

COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 8

SEANCE DU 16 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du onze janvier, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Agnès LEVANT, Franck LODER, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Jean-Pierre SANSON, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Michèle DRION, Raymond MIKLIC, Régina GWIZDEK, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Francis MONBORGNE, Danielle BRAY,

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DU SERVICE NETTOYAGE POUR LES SERVICES DES MEDECINS EXERCANT AU CENTRE MEDICAL SIMONE VEIL

Une convention en date 29 décembre 2022 a été établie permettant aux médecins exerçant au centre médical Simone Veil de bénéficier des services de la mairie afin de réaliser le nettoyage des locaux

Dans le cadre de cette convention, la commune de Vimy met à disposition un agent communal à raison de 10 heures hebdomadaires réparties en cinq interventions de 2 heures chacune, du lundi au vendredi. Cette mise à disposition d'un agent est facturée mensuellement sur la base du coût réel annuel supporté par la commune pour l'agent (toutes charges comprises) et du coût des produits et du matériel nécessaires à l'entretien des locaux.

Durant l'année 2023 a été construite au sein du centre médical une tisanerie.

Il s'agit donc d'apporter à la convention un avenant permettant de facturer 2h supplémentaires par semaine pour le nettoyage de ce nouvel espace.

Le maire sollicite le conseil municipal afin de valider :

- la mise à disposition du personnel
- le tableau de facturation ci-dessous (avenant à la convention)

COÛT ANNUEL DU NETTOYAGE AU CENTRE SIM**établi au 12 OCTOBRE 2023**

Heures de nettoyage	12 heures / semaine pour les 4 cellules, le couloir et la tisanerie	22,61 €	624	14 108,64	
Le matériel	chariot environ 140 € pour plusieurs années	140,00		0,00	
	1 balai par an	31,20		31,20	
	5 mops par an	18,36		18,36	
	5 lavettes microfibre par an	8,27		8,27	
	1 carton de sacs poubelles 110 l pour 3 mois	45,96	4	183,84	
	1 bidon Pomelos pour le sol pour 2 mois	11,26	6	67,56	
	1 bidon nettoyant sanitaire pour 2 mois	16,02	6	96,12	
	1 lot de 120 rouleaux papier toilettes	54,32		54,32	
	1 lot de 6 rouleaux essuie-mains pour 2 mois	14,24	6	85,44	
	1 bidon gel wc désinfectant pour 2 mois	1,74	6	10,44	
	total des produits :			555,55	
				Coût Total	14 664,19
				Coût Mensuel	1 222,02
				Coût par Medecin	305,50

et d'autoriser :

- Le maire à signer l'avenant à la convention et tous les documents se rapportant à cet objet.

Votée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian SPRIMONT